



MÉMOIRE

Révision de la Politique québécoise de financement des universités

Juin 2023



Institut national
de la recherche
scientifique

[INRS.CA](https://www.inrs.ca)

Table des matières

1. Sommaire exécutif	2
2. Présentation de l'INRS	3
3. Le contexte propre à l'INRS en regard de la politique de financement des universités	4
3.1 Un financement particulier pour une mission particulière, axée sur les cycles supérieurs	4
3.2 Les limites du financement normé selon l'effectif	5
3.3 Les conséquences d'un sous-financement global de la mission de l'INRS	7
4. Rehausser l'enveloppe <i>Missions particulières</i>	8
4.1 Rattraper l'écart	9
4.2 Permettre à l'effectif professoral de croître	10
4.3 Pallier l'absence d'un véritable soutien à la recherche	10
5. Reconnaître à l'INRS les enjeux liés à sa taille	11
6. Renforcer la vitalité du français	12
7. Conclusion et recommandations	13

1. Sommaire exécutif

L'INRS a été imaginé pour remplir une mission universitaire précise qui vise à faire face aux enjeux scientifiques du Québec. Cette mission nous distingue, tant dans la forme que sur le fond. L'INRS constitue un outil privilégié pour former la relève en recherche dont le Québec a besoin. Il y parvient admirablement, bien qu'il soit toujours forcé de trouver des solutions de contournement; puisque sa formule de financement ne lui permet ni de combler ses besoins ni de veiller à son développement.

Le présent document couvre plusieurs des questions générales posées dans l'appel à mémoires de mai 2023 et permet à l'INRS de formuler des demandes propres à sa réalité. Notre analyse est cohérente avec celle présentée dans le mémoire de l'Université du Québec *Pour une nouvelle impulsion de l'Université du Québec à la hauteur des aspirations du Québec*.

Soulignons d'emblée que nous reconnaissons qu'une formule de financement adaptée à la réalité de la majorité des autres établissements universitaires québécois ne peut convenir à l'INRS, et vice versa. Nous proposons ainsi de retravailler la formule d'exception qui est la nôtre plutôt que de chercher à adapter une nouvelle formule globale à nos besoins.

Plus précisément, l'INRS formule les recommandations suivantes :

- Maintenir et ajuster la hauteur des enveloppes de la subvention de fonctionnement adaptées à la diversité du système universitaire québécois (en termes de missions particulières, de taille et de rôle régional). À ce sujet, l'INRS sollicite :
 - le rehaussement de son enveloppe *Missions particulières* de 50 k\$ par poste de professeure ou de professeur ainsi que l'ajout de deux nouveaux postes de professeures et de professeurs financés par cette enveloppe, chaque année;
 - le rehaussement du volet Fixe de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* à 7,5 M\$ par établissement afin de reconnaître les réels coûts de base d'une administration universitaire;
 - l'accès au financement additionnel octroyé aux autres établissements de moins de 15 000 EETP en reconnaissance des enjeux liés à leur taille.
- Prévoir l'exemption du paiement de droits majorés pour l'ensemble des étudiantes non-résidentes et des étudiants non-résidents du Québec qui démontrent, avant leur inscription à un trimestre universitaire, une maîtrise jugée suffisante du français et qui s'inscrivent à un programme offert en français dans une université francophone.



2. Présentation de l'INRS

L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) remplit une mission unique depuis sa fondation en 1969. Le gouvernement québécois avait alors reconnu l'importance de se doter d'une institution consacrée à la recherche dirigée vers des créneaux stratégiques pour le Québec. En concevant l'INRS, il en exige : « (...) de façon particulière qu'il puisse orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre ». Voilà une mission qui distingue l'INRS dans l'écosystème universitaire québécois.

Dans les universités traditionnelles qui se consacrent à la fois à l'enseignement et à la recherche, le corps professoral est organisé en départements disciplinaires afin d'assurer les enseignements nécessaires à la maîtrise d'une discipline dans le cadre d'un programme de formation qui définit la suite des cours nécessaires pour l'obtention du diplôme. Bien que le contenu des cours enseignés soit dicté par les exigences du programme, la recherche menée par le corps professoral est entièrement libre. C'est en réaction au caractère libre et indépendant des besoins stratégiques du Québec de la recherche universitaire que l'INRS a été créé.

Comme les autres universités, l'INRS a tout de même pour fonction première la formation : celle de chercheuses et de chercheurs. Pour ce faire, les personnes derrière la conception de l'INRS ont voulu reproduire un contexte semblable à ce que l'on trouve dans le milieu de la recherche industrielle et gouvernementale, construit autour d'équipes aux expertises diverses. C'est en affranchissant l'INRS de la responsabilité du premier cycle qu'on lui a permis de le faire, lui évitant ainsi de s'organiser en départements disciplinaires.

L'INRS s'est ainsi constitué en centres de recherche interdisciplinaires sur des enjeux stratégiques, comme l'environnement, les nouveaux matériaux, la santé durable ou les défis de l'urbanisation. Il ne décerne que des diplômes de cycles supérieurs en lien avec ces enjeux stratégiques. L'INRS recrute les membres de son corps professoral pour leur complémentarité interdisciplinaire et la pertinence de leur expérience et de leur expertise selon sa programmation scientifique. Ce contexte universitaire unique fait intervenir des comités de liaison formés de membres de premier plan des milieux socioéconomiques. Il favorise aussi le développement de partenariats avec l'industrie, les gouvernements et les entreprises privées, notamment les OBNL. Il s'agit d'un modèle hautement performant :

- Les taux de diplomation de l'INRS sont remarquables. Un regard sur la diplomation au doctorat des trois plus récentes cohortes montre un taux de réussite de 76 % au doctorat, alors que l'ensemble du Québec se situe aux alentours de 60 %.
- Le corps professoral de l'INRS représente, en proportion du total canadien, près de trois fois son poids en publications, et celles-ci montrent des facteurs d'impact et des taux de collaboration internationale supérieurs à la moyenne. Dans le secteur de la photonique seulement, avec environ 0,3 % du corps professoral universitaire canadien, l'INRS est à l'origine de près de 8 % des publications.

Pour remplir sa mission particulière – former à la recherche aux cycles supérieurs dans quelques domaines stratégiques pour le Québec –, l'INRS n'offre pas de programmes de premier cycle. Son bassin d'étudiantes et d'étudiants s'en trouve naturellement restreint. Il est normal, dès lors, qu'une formule répondant aux besoins des universités traditionnelles, qui accueillent de grandes cohortes de premier cycle, ne soit pas adaptée au contexte de la mission particulière de l'INRS.



3. Le contexte propre à l'INRS en regard de la politique de financement des universités

3.1 Un financement particulier pour une mission particulière, axée sur les cycles supérieurs

La formule actuelle de répartition de la subvention de fonctionnement gouvernementale est d'abord fortement orientée sur l'enseignement du premier cycle. Ainsi, dans les universités traditionnelles, voici comment se présente la situation :

- La contribution des étudiantes et des étudiants aux revenus de fonctionnement est importante et se joue principalement au premier cycle, là où se trouve la vaste majorité des inscriptions.
- La plupart des enveloppes normées de la subvention de fonctionnement gouvernementale sont octroyées sur la base de l'effectif (*Soutien à l'enseignement et à la recherche – volet Variable et Terrains et bâtiments*) afin de couvrir les coûts de base des opérations et services auxquels elles se destinent.
- Les grands groupes d'étudiantes et d'étudiants et l'emploi de personnes chargées de cours offrent la possibilité de réduire les coûts du personnel enseignant par EETP, permettant ainsi d'ajouter du personnel de soutien à l'enseignement en quantité suffisante grâce à la seule enveloppe *Enseignement*.
- Les revenus issus de la philanthropie et des droits de scolarité déréglés élevés peuvent soutenir les charges du fonds de fonctionnement.

Toutefois, l'effectif étudiant de l'INRS ne se compare pas à celui des universités traditionnelles en raison de sa mission particulière qui se concentre aux cycles supérieurs.

- Les enveloppes normées selon l'effectif représentent à peine 50 % de la subvention de fonctionnement de l'INRS comparativement à 86 % dans les autres universités.
- Les normes d'allocation par EETP ne génèrent pas de montants suffisants pour soutenir les coûts fixes des activités ciblées par la plupart des enveloppes normées ou ajustements particuliers.
- Les droits de scolarité ainsi que les autres frais payés par les étudiantes et les étudiants ne représentent qu'une part minime des revenus totaux de fonctionnement de l'INRS, soit 5 %, comparativement à près de 30 % dans une université traditionnelle.
- La philanthropie demeure aussi une source de financement marginale pour l'INRS malgré les efforts substantiels récents consentis pour augmenter cet apport.
- Il en résulte que l'INRS est plus dépendant de la subvention de fonctionnement gouvernementale pour soutenir ses activités.

Reconnaissant l'insuffisance des enveloppes normées et des autres sources de revenus de fonctionnement pour l'INRS, dans le cadre de la Politique québécoise de financement des universités publiée en 2000, le ministère a attribué à l'INRS une enveloppe *Missions particulières* qui représente aujourd'hui environ 50 % de sa subvention de fonctionnement.

Pour l'INRS, il est crucial que cette enveloppe soit maintenue et rehaussée afin de tenir compte de son évolution en plus de 20 ans.

3.2 Les limites du financement normé selon l'effectif

En parallèle à son enveloppe *Missions particulières*, l'INRS bénéficie lui aussi des enveloppes normées, qui lui sont attribuées selon les mêmes règles que celles appliquées aux universités. À l'heure actuelle, les enveloppes normées agissent comme des ressources complémentaires qui sont nécessaires à l'INRS, mais clairement insuffisantes en regard de sa mission.

Malgré cela, il ne nous semble pas pertinent de requérir des changements à l'attribution des enveloppes modulées par l'effectif étudiant; celles-ci conviennent bien à la réalité des universités traditionnelles. Nous demandons plutôt de bonifier l'enveloppe *Missions particulières* pour continuer de pallier les distorsions de cet aspect de la formule générale, comme en témoignent les exemples qui suivent.

Enveloppe Enseignement

Les modalités de distribution et la hauteur de l'enveloppe *Enseignement* ont été établies afin de couvrir les dépenses d'enseignement des neuf universités de plus grande taille. En 2020-2021, le taux de couverture des dépenses d'enseignement par l'enveloppe *Enseignement* était de 75 % pour ces établissements et de 72 % pour l'ensemble des universités québécoises. À l'INRS, il était de 42 %, le taux de couverture le plus bas de toutes les universités québécoises.

À l'INRS, cette enveloppe vient compléter les revenus requis pour couvrir les dépenses d'enseignement, qui, présentement, dépassent largement le montant de l'enveloppe *Missions particulières*, notamment en raison de l'intensité de l'encadrement pour la formation scientifique aux cycles supérieurs. Nos cohortes étudiantes sont de taille très réduite et beaucoup plus coûteuses.

Enveloppe Soutien à l'enseignement et à la recherche – volet Variable

Comme plusieurs autres, cette enveloppe est octroyée à l'INRS sur la base d'un effectif étudiant largement insuffisant pour générer un montant capable de soutenir le fonctionnement des quatre services auxquels elle est consacrée (bibliothèques, informatique, audiovisuel et soutien aux étudiantes et aux étudiants). La situation est aggravée par le fait que le volet *Fixe* de la même enveloppe est lui-même insuffisant pour assurer la base requise pour l'ensemble des services administratifs.

Par exemple, il s'agit de la principale enveloppe pour soutenir le fonctionnement des technologies de l'information (TI). Or, en 2020, les dépenses de TI de l'INRS représentaient 250 % de l'enveloppe qui lui est consentie alors que cette proportion est de moins de 50 % pour l'ensemble des universités québécoises. Malgré tout, l'INRS demeure l'un des établissements universitaires consacrant la plus faible proportion de son budget de fonctionnement aux TI, ce qui devrait normalement être l'inverse compte tenu de sa taille.



Le fait que les TI accaparent à elles seules plus que le montant du volet *Variable* de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* de l'INRS crée aussi une situation critique pour les autres services visés par cette enveloppe, surtout en matière de services aux étudiantes et aux étudiants. La nécessité d'offrir ces services permettant d'assurer leur réussite malgré la situation de sous-financement qui prévaut crée une pression sur toutes les autres fonctions de l'INRS, sans jamais lui permettre d'atteindre la hauteur de services visée.

Ce contexte, couplé aux enjeux croissants de la sécurité du numérique ainsi qu'au recours accru à l'infonuagique, crée une pression additionnelle sur les budgets de fonctionnement de l'INRS. Il s'agit d'une situation critique et intenable à long terme.

Enveloppes *Ajustements particuliers*

Les enveloppes *Ajustements particuliers* permettent au gouvernement de cibler son financement sur des enjeux ou des priorités émergentes ou complémentaires à son action. Elles pourraient d'ailleurs être le véhicule pour appuyer des initiatives en matière de valorisation de la recherche ou de collaboration interordre. Il semble donc incontournable que de telles enveloppes demeurent. Par contre, une réflexion s'impose relativement à leur impact sur les établissements. En effet, plusieurs sont distribuées selon l'effectif de telle sorte que les sommes octroyées aux établissements de plus petite taille peuvent être dérisoires et assorties d'une reddition de comptes qui devient déraisonnable.

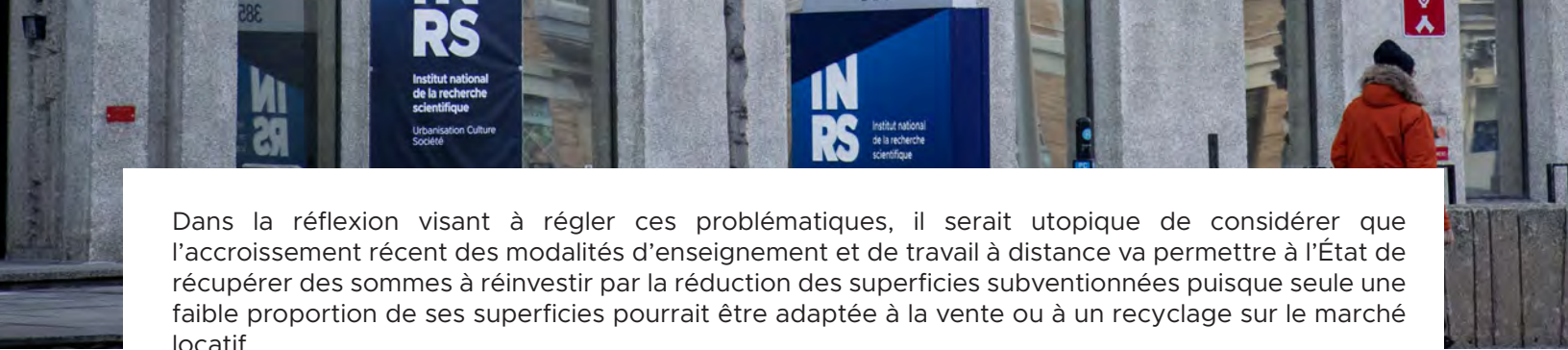
Au cours des dernières années, l'introduction d'une portion fixe à certaines de ces enveloppes a permis aux plus petits établissements d'obtenir le minimum requis pour se doter des ressources permettant d'atteindre les cibles fixées par ce financement. Toutefois, l'objectif de simplifier la formule de financement en intégrant les enveloppes *Ajustements particuliers* aux subventions distribuées selon l'effectif vient avec le risque important que les plus petits établissements ne soient ensuite plus en mesure d'appuyer l'objectif fixé initialement.

Enveloppe *Terrains et bâtiments*

Ici aussi, l'effectif de l'INRS qui détermine les espaces subventionnés pour l'enseignement est insuffisant pour générer le minimum viable de financement pour couvrir le fonctionnement des espaces subventionnés ainsi que le renouvellement du parc mobilier. De plus, les normes d'espaces et de coûts utilisées par le gouvernement pour le calcul de cette enveloppe ne reflètent pas les éléments requis pour le fonctionnement des plateaux scientifiques utilisés pour la formation par la recherche, dont plusieurs qui doivent être installés dans un environnement particulier, complexe et coûteux (par exemple en termes de contrôle des vibrations, des rayonnements, de la température, de l'humidité ou des particules dans l'air).

À cette situation précaire s'ajoute l'application d'une constante de financement à l'enveloppe *Terrains et bâtiments* qui fait en sorte que les coûts normalisés du fonctionnement des espaces sont systématiquement sous-financés, alors que certains coûts normalisés sont simplement irréalistes. Par exemple, les coûts des assurances du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ) atteignaient 29 M\$ en 2022-2023 alors que les coûts normalisés pour les assurances de l'enveloppe *Terrains et bâtiments* sont de moins de 18 M\$. Pour sa part, l'INRS reçoit environ 450 k\$ en subvention de fonctionnement pour les assurances alors que la prime totale payée au PARUQ est de 827 k\$, excluant l'assurance cybernétiques de 165 k\$.

La situation de l'INRS devant les enveloppes distribuées selon l'effectif illustre la nécessité du maintien d'un financement complémentaire et adapté aux institutions de plus petite taille dans la Politique québécoise de financement des universités. En ce qui concerne l'enveloppe *Terrains et bâtiments*, des changements immédiats s'imposent afin de cesser de laisser des établissements comme l'INRS dans une situation insoutenable.



Dans la réflexion visant à régler ces problématiques, il serait utopique de considérer que l'accroissement récent des modalités d'enseignement et de travail à distance va permettre à l'État de récupérer des sommes à réinvestir par la réduction des superficies subventionnées puisque seule une faible proportion de ses superficies pourrait être adaptée à la vente ou à un recyclage sur le marché locatif.

3.3 Les conséquences d'un sous-financement global de la mission de l'INRS

Avec environ 150 professeures et professeurs et 800 étudiantes et étudiants au total dans des campus situés dans quatre villes et des Unités mixtes de recherche déployées sur tout le territoire québécois, l'INRS ne bénéficie d'aucune économie d'échelle et ne génère aucun revenu autonome significatif.

Une fois les obligations institutionnelles et les charges incompressibles assumées, les ressources restantes ne permettent d'offrir qu'un soutien minimal aux membres du corps professoral et de la communauté étudiante, tout particulièrement en ce qui concerne :

- l'adaptation des espaces de laboratoire à l'évolution de la recherche et des normes de sécurité;
- le déploiement de systèmes et de services informatiques et audiovisuels fiables et adaptés à l'enseignement, à la collaboration scientifique ainsi qu'aux exigences de diffusion et de protection des données de recherche;
- le soutien administratif et universitaire du corps professoral pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants et le développement de la recherche;
- l'offre d'une diversité de services aux étudiantes et aux étudiants (soutien financier, vie étudiante, accueil et intégration, francisation, orientation et recherche d'emploi, etc.).

Afin d'assurer la poursuite de sa mission, l'INRS a été contraint au fil des ans de prendre en charge un déficit structurel important avec un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Nous y sommes parvenus avec grande difficulté. Les coûts de gestion de l'INRS représentent aujourd'hui 19 % de ses dépenses, soit le même ratio que l'ensemble des universités québécoises, et ce, malgré sa petite taille et les coûts fixes élevés qui en découlent. Toutes les fonctions de soutien sont aujourd'hui exsangues.

Face à des coûts importants, mais soutenus par des revenus insuffisants, l'INRS se retrouve dans l'impossibilité de mener ces actions :

- Pallier les enveloppes d'investissement insuffisantes pour l'entretien de ses bâtiments et le maintien de leur conformité aux normes applicables aux activités de recherche qui s'y tiennent, surtout avec la surchauffe immobilière qui prévaut;
 - Certains plateaux scientifiques nécessitent des certifications critiques à leurs activités qui peuvent changer dans le temps et imposer des modifications aux infrastructures qui les hébergent.
 - C'est sans compter que l'évolution même de la science peut précipiter la désuétude des infrastructures, comme dans le cas particulier des sciences des matériaux et de l'énergie qui reposent de plus en plus sur des procédés chimiques requérant des équipements de ventilation spécialisés, ce qui n'était pas le cas à l'origine.

- Remédier à l'absence d'enveloppe d'investissement permettant l'entretien des infrastructures civiles qui sont la propriété de l'INRS;
- Assumer une part accrue des dépenses pour l'entretien courant et l'utilisation sécuritaire de ses bâtiments en raison d'enveloppes *Terrains et bâtiments* réduites par une constante de financement et qui ne tiennent pas compte de la mission de l'INRS et de l'intensité des activités de recherche qui en découle.

L'INRS ne peut remédier à la situation puisqu'il est sans revenus autonomes significatifs provenant d'entreprises auxiliaires, de la philanthropie, de droits de scolarité déréglementés ou de frais institutionnels obligatoires pour l'effectif étudiant. Ainsi, l'INRS ne parvient pas à dégager de son actuel budget de fonctionnement les marges de manœuvre qui lui permettraient de fournir sa contribution aux grands projets d'infrastructures immobilières et de recherche requise en vertu des programmes de financement gouvernementaux. Comment alors lancer des initiatives structurantes, répondre aux enjeux émergents et déployer pleinement sa mission?

La seule source de revenus autonomes d'importance pour l'INRS provient de la vente d'actifs immobiliers hérités de l'intégration de l'Institut Armand-Frappier, il y a plus de 20 ans (terrains excédentaires et bâtiments non subventionnés offerts en location mais sans rentabilité). Il s'agit toutefois de revenus non récurrents, qui sont provisionnés en vue de régler la situation immobilière critique du Centre Énergie Matériaux et Télécommunications.

4. Rehausser l'enveloppe *Missions particulières*

La richesse du système universitaire québécois repose sur la diversité des établissements qui le composent. Cette diversité de mission, de taille, de modèles et de lieux de formation et de recherche offre à la population québécoise l'accès à des parcours universitaires dans des conditions adaptées aux besoins et attentes des individus et des milieux. Soutenir cette diversité avec équité impose nécessairement un modèle de financement où l'exception peut devenir la règle, ce qui ne milite pas dans le sens de sa simplification.

Le modèle actuel s'est construit autour d'une base constituée d'universités traditionnelles, de plus grande taille. On a greffé à ce modèle des éléments permettant de préserver et de développer les spécificités d'établissements hors norme. Ces institutions, dont l'INRS, portent les missions particulières qui leur ont été confiées par l'État afin de propulser le Québec.

Pour l'INRS, la principale enveloppe de la subvention de fonctionnement gouvernementale est celle des *Missions particulières*, qui représente environ 50 % de sa subvention. Cette enveloppe sert en quelque sorte à pallier les difficultés systémiques de couvrir les coûts d'enseignement de l'INRS à partir de la formule générale qui convient aux autres établissements universitaires.

La subvention *Missions particulières* reconnaît que la formation par la recherche aux cycles supérieurs exige des taux d'encadrement réduits par rapport à la formation au premier cycle. La principale limite à la capacité d'encadrement des membres du corps professoral de l'INRS repose en effet sur la disponibilité de subventions de recherche couvrant les dépenses de laboratoire, les



salaires du personnel professionnel et technique ainsi que les soutiens financiers qui doivent être accordés aux étudiantes-chercheuses et aux étudiants-chercheurs.

Or, cette enveloppe *Missions particulières* a été établie pour soutenir les activités associées à 150,5 postes de professeures et de professeurs, nombre fixé dans le cadre de la mise en place de la Politique québécoise de financement des universités publiée en 2000. Bien qu'initialement adéquate, elle impose maintenant à l'INRS le même effectif professoral depuis près de 25 ans.

Pour l'INRS, trois grands aspects de cette enveloppe devraient être modernisés :

1. Il faut rattraper l'écart qui s'est creusé entre ce que l'enveloppe devait couvrir originalement et l'évolution réelle de ces coûts
2. Il faut introduire dans l'enveloppe un mécanisme de croissance de l'effectif professoral pour permettre à l'INRS de remplir pleinement sa mission.
3. Il faut inclure dans l'enveloppe les fonds nécessaires pour pallier l'absence d'un véritable soutien à la recherche dans la subvention de fonctionnement.

4.1 Rattraper l'écart

Entre 2012-2013 et 2019-2020 seulement, les nombres de membres du corps professoral et d'inscriptions dans les universités québécoises ont connu des hausses coordonnées de 5 %. Pendant ce temps, à l'INRS, le nombre de postes de professeures et de professeurs financés par la subvention *Missions particulières* n'a pas augmenté, bien que les inscriptions aient bondi de 34 %. Si le nombre de postes de professeures et de professeurs avait connu une telle croissance, ce sont 51 postes qui se seraient ajoutés à l'INRS. Aujourd'hui, ce dont l'INRS a besoin, c'est d'une formule qui lui permet, comme elle le permet aux autres institutions universitaires du Québec, d'ajouter des postes de professeures et de professeurs en fonction de la croissance des besoins de recherche et de formation scientifiques du Québec.

Le montant accordé à l'INRS par cette enveloppe avait été établi à l'origine pour reconnaître le coût de « l'unité professorale », soit les salaires et les avantages sociaux des membres du corps professoral et du personnel non enseignant qui soutiennent leurs activités. Compte tenu de l'évolution des salaires, le manque à gagner de l'INRS pour financer ces coûts avec cette enveloppe ne cesse de croître.

À ce titre, nous estimons que l'ajout de 25 k\$ par poste de professeure ou de professeur serait adéquat.

Voici notre réflexion à cet effet :

- À l'échelle du système universitaire québécois, la rémunération globale du personnel non enseignant (excluant le personnel de direction et de gérance) de la fonction enseignement représente environ le tiers de la rémunération globale du personnel enseignant. Si l'on considère que la rémunération globale moyenne des membres du corps professoral de l'INRS était de 170 k\$ en 2020, un montant d'environ 55 k\$ devrait être prévu pour financer les salaires et avantages sociaux du personnel non enseignant qui leur est associé, ce qui porterait le montant requis pour financer adéquatement chaque poste de professeure ou de professeur à 225 k\$, soit 25 k\$ de plus que le montant octroyé en 2020, pour un manque à gagner total de l'ordre de 4 M\$ pour l'INRS.

- D'autre part, en 2001-2002, le salaire minimum d'une professeure ou d'un professeur titulaire de l'INRS représentait 43 % du montant octroyé par la subvention *Missions particulières* pour chaque poste. En 2021-2022, cette proportion dépasse 56 %. Un rééquilibrage par l'ajout de 13 % au financement octroyé pour chaque poste de professeure ou de professeur correspondrait aussi à l'ajout d'un montant de l'ordre de 25 k\$ par poste.

4.2 Permettre à l'effectif professoral de croître

Cette enveloppe devrait permettre à l'INRS de faire évoluer les moyens qu'il déploie pour remplir sa mission. L'INRS ne dispose évidemment pas de la marge de manœuvre requise pour le faire à l'intérieur des enveloppes normées. (Voir la section 3.2 du mémoire : *Les limites du financement normé selon l'effectif*.) En fait, le manque à gagner relatif à la hauteur de cette enveloppe est accentué par le fait que le nombre de postes de professeures et de professeurs financés demeure le même alors que notre effectif étudiant a presque doublé depuis 2000.

Comme l'INRS travaille à résoudre des enjeux stratégiques tels que définis par les programmes scientifiques de ses quatre centres, il existe quantité d'enjeux émergents que nous n'avons pas les moyens d'aborder avec les ressources professorales qui nous sont consenties.

Nous déployons beaucoup de créativité pour proposer des façons *ad hoc* de mieux remplir notre mission. Nous avons récemment été soutenus pour la mise en place d'Unités mixtes de recherche avec d'autres composantes de l'Université du Québec. Nous travaillons aussi à un dossier d'opportunité afin de créer un centre de recherche de l'INRS sur le thème des ruralités dans la région de Charlevoix. Il nous apparaît opportun et crucial pour l'avenir de pouvoir également intégrer à l'enveloppe *Missions particulières* une composante qui permette à l'INRS de voir à son développement au bénéfice du Québec.

Nous sommes d'avis que cette enveloppe devrait être bonifiée afin d'ajouter deux postes de professeures et de professeurs par année, une bonification qui représenterait 2,5 M\$ par année après cinq ans.

4.3 Pallier l'absence d'un véritable soutien à la recherche

Contrairement à ce que son nom annonce, l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* ne couvre aucunement les dépenses de soutien à la recherche, alors que l'INRS forme à la recherche, par la recherche. L'INRS doit ainsi jongler avec une part importante de dépenses d'enseignement liées à la recherche pour lesquelles aucun financement récurrent n'est prévu et qu'aucune économie d'échelle ne permet de prendre en charge. En voici des exemples :

- L'utilisation et l'entretien des équipements scientifiques qui servent à la formation : leur fonctionnement nécessite du personnel spécialisé alors que leur certification, leur mise à niveau périodique et leur entretien sécuritaire reposent sur une maintenance constante et coûteuse.
- Le soutien à la carrière professorale : la disponibilité des financements de recherche représente la principale limite à la capacité d'encadrement aux cycles supérieurs et ce soutien est le levier pour l'obtention de financement des organismes subventionnaires. L'INRS est en effet le seul établissement où les membres du corps professoral ne peuvent compenser une réduction des activités de recherche par l'accroissement de l'activité d'enseignement. À cause de cela, il est essentiel de prévoir un appui continu au maintien et au développement de la carrière de recherche professorale.

- L'offre de bourses institutionnelles de recherche et d'exemption de droits de scolarité majorés offertes aux étudiantes et aux étudiants de l'INRS qui ne bénéficient pas des bourses gouvernementales de ce type. De tels soutiens financiers sont évidemment essentiels à l'attraction de candidatures de qualité, mais aussi à la subsistance même des étudiantes et des étudiants pendant leurs études. Cet élément est d'une importance cruciale puisque les taux de diplomation exceptionnels atteints par l'INRS sont principalement attribuables au soutien financier offert à l'ensemble des membres de la communauté étudiante, généralement pendant toute la durée de leurs études¹.

Ces éléments ne sont couverts explicitement et de façon récurrente par aucun financement de fonctionnement ou de recherche, exigeant d'un établissement comme l'INRS exclusivement dédié à la recherche de faire des choix déchirants pour assurer sa mission. Dans plusieurs universités, les revenus issus de la philanthropie permettent de pallier l'absence d'un financement public à cet égard, tout particulièrement en ce qui concerne le financement de projets de recherche et de bourses aux étudiantes et aux étudiants.

À ce titre, nous estimons que l'ajout d'un autre montant de 25 k\$ par poste de professeure ou de professeur à l'enveloppe *Missions particulières* de l'INRS serait adéquat pour offrir un soutien de base aux trois éléments mentionnés, qui serait complémentaire aux subventions et bourses obtenues par les professeures et les professeurs ainsi que les étudiantes et les étudiants auprès des organismes subventionnaires.

5. Reconnaître à l'INRS les enjeux liés à sa taille

Le volet *Fixe* de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* est prévu pour financer les coûts de base d'une administration universitaire. Toutefois, avec une hauteur variant entre 3,2 M\$ et 5,4 M\$, le montant est nettement insuffisant pour le faire. Dans le contexte d'un établissement de petite taille, les coûts fixes de l'administration sont proportionnellement plus élevés, ce qui accentue l'inadéquation de cette enveloppe avec la réalité.

Les coûts de base d'une administration universitaires touchent les activités de la haute direction, de la gouvernance (conseil d'administration et ses comités), des fonctions reliées à la vie institutionnelle (affaires juridiques, archives, communications, comptabilité, finances, approvisionnements, ressources humaines, ressources matérielles, TI, etc.) et à la vie universitaire (registrariat, programmes de formation, services aux étudiantes et aux étudiants, soutien aux professeures et aux professeurs, bibliothèques, etc.). À l'INRS, où la formation des étudiantes et des étudiants se fait par la recherche, les fonctions de base de l'administration comprennent également celles reliées à la gestion, au développement et à la valorisation de la recherche. La recherche n'est donc pas une activité distincte de l'enseignement, mais son moteur principal.

La révision de la politique de financement des universités devrait donc tout particulièrement revoir le montant octroyé à toutes les universités à cet effet afin qu'il atteigne 7,5 M\$, montant estimé comme représentatif des coûts de base d'une administration universitaire.

¹Notons sur ce point que notre directeur général agit conjointement avec les associations étudiantes de l'INRS pour attirer l'attention sur les conditions financières déplorables imposées aux futures personnes de science.
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/792555/precarite-manger-de-la-misere-pour-creer-la-science-de-demain>



Actuellement, six établissements de plus petite taille situés en région ont obtenu un ajustement de cette enveloppe à la hausse, mais pas l'INRS. Pourtant, l'INRS a une vocation nationale et déploie ses activités dans quatre villes (Québec, Montréal, Laval et Varennes), sans compter ses Unités mixtes de recherche de Trois-Rivières, Val-d'Or, Saguenay, Gatineau et Rimouski. L'enjeu de sa taille vient avec celui de la duplication requise de certains postes ou services administratifs/de soutien. Si une distinction selon le type d'établissement devait être maintenue pour l'octroi de cette enveloppe, il serait important que la situation de l'INRS soit prise en considération.

Toujours sous l'angle de l'équité, il convient de mentionner que l'INRS est le seul établissement de moins de 15 000 EETP à ne pas bénéficier de l'enveloppe de *Soutien aux établissements de plus petite taille* pour le facteur *Taille*. Le financement octroyé vient pourtant reconnaître un profil de dépenses par étudiante ou étudiant plus élevé pour les universités de plus petite taille, comme l'INRS, notamment parce que les économies d'échelle ne sont possibles que lorsque la taille atteint un certain niveau.

Les ajustements à la politique de financement des universités nous apparaissent justifiés et nécessaires et l'INRS souhaite que les enjeux liés à sa taille soient adéquatement pris en compte dans le futur.

6. Renforcer la vitalité du français

L'appel à mémoires mentionne explicitement la question de la vitalité du français en milieu universitaire. Cette problématique est largement partagée par les établissements, dont l'INRS.

En effet, à ce sujet, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer l'accroissement du nombre de publications scientifiques en français, ce qui réduirait toutefois considérablement le rayonnement de la science québécoise sur la scène internationale. En matière de communication scientifique, il serait plutôt judicieux de mettre en place de réels incitatifs pour :

- encourager la participation des spécialistes des sciences naturelles, du génie et des sciences biomédicales à des congrès francophones comme celui de l'Acfas;
- soutenir la publication de manuels en français pour l'enseignement et la recherche universitaire;
- valoriser la publication d'ouvrages et la tenue de conférences de vulgarisation scientifique en français destinés au grand public.

Le principal apport des établissements universitaires à la vitalité du français demeure cependant la formation de personnel hautement qualifié maîtrisant le français pour notre société. Dans le contexte actuel d'une pénurie de main-d'œuvre généralisée et même critique dans certains domaines du savoir de pointe, la venue d'étudiantes et d'étudiants internationaux sur le territoire québécois demeure essentielle, ces derniers représentant un bassin d'immigration potentiel du plus grand intérêt. Non seulement ils ont accès à une intégration à la culture québécoise encadrée par le contexte des études et les services de l'université d'accueil, mais ils ont aussi des possibilités accrues d'apprendre le français.

Nous proposons de faire un pas de plus en cette matière et de favoriser toutes les personnes qui démontrent une maîtrise suffisante du français.

La Politique québécoise de financement des universités devrait prévoir l'exemption du paiement de droits majorés pour l'ensemble des étudiantes non-résidentes et des étudiants non-résidents

du Québec qui démontrent, avant leur inscription à un trimestre universitaire, une maîtrise jugée suffisante du français et qui s'inscrivent dans une université francophone dans un programme offert en français.

Une telle initiative permettrait au Québec et à ses universités d'exercer un leadership au sein de la francophonie tout en répondant aux besoins du marché du travail pour favoriser le développement économique, social, culturel et durable du Québec.

7. Conclusion et recommandations

La capacité de l'INRS à livrer une contribution optimale au « développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre », comme le veut la mission qui lui a été confiée par l'État, devient de plus en plus difficile.

C'est dans ce contexte que l'INRS appuie la demande de l'Université du Québec pour un réinvestissement important en soutien à sa mission particulière et à celles des établissements de son réseau visant à la fois un rattrapage et un soutien au développement de leur plein potentiel comme partenaires stratégiques au service du Québec.

Plus précisément, l'INRS formule les recommandations suivantes afin de jouer pleinement son rôle unique dans l'écosystème universitaire du Québec :

- Maintenir et ajuster la hauteur des enveloppes de la subvention de fonctionnement adaptées à la diversité du système universitaire québécois (en termes de missions particulières, de taille et de rôle régional). À ce sujet, l'INRS sollicite :
 - le rehaussement de son enveloppe *Missions particulières* de 50 k\$ par poste de professeure ou de professeur ainsi que l'ajout de deux nouveaux postes de professeures et de professeurs financés par cette enveloppe chaque année;
 - le rehaussement du volet *Fixe* de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* à 7,5 M\$ par établissement afin de reconnaître les réels coûts de base d'une administration universitaire;
 - l'accès au financement additionnel octroyé aux autres établissements de moins de 15 000 EETP en reconnaissance des enjeux liés à leur taille.

De plus, nous suggérons ce qui suit :

- L'exemption du paiement de droits majorés pour l'ensemble des étudiantes non-résidentes et des étudiants non-résidents du Québec qui démontrent, avant leur inscription à un trimestre universitaire, une maîtrise jugée suffisante du français et qui s'inscrivent à un programme offert en français dans une université francophone.

Cette dernière proposition sera bénéfique sur le plan des revenus pour les établissements qui, comme l'INRS, accueillent de nombreuses personnes de l'étranger. Toutefois, il s'agit surtout pour le Québec de favoriser la venue sur le territoire de futures personnes citoyennes diplômées et déjà fonctionnelles dans une société francophone.